



BeSARPP



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation

Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Bruxelles, 3 Janvier 2025

Concerne : APSAR-BSAR et BeSARPP : APPEL À COTISATION/AFFILIATION

Cher Collègue, *Chère Collègue,*

En 2025, il est à nouveau possible d'adhérer à l'association professionnelle **APSAR-BSAR** (Association Professionnelle des Spécialistes en Anesthésie Réanimation - Beroepsvereniging van Specialisten in Anesthesie Reanimatie) et de la société scientifique **BeSARPP** (Belgian Society of Anaesthesiology, Resuscitation, Perioperative medicine and Pain management). Bien entendu, vous restez libre d'être membre d'une seule des deux associations.

Cette possibilité vous permet de limiter vos charges administratives et de bénéficier en outre d'une réduction en cas d'affiliation groupée et/ou d'affiliation d'un service entier.

En cas d'affiliation à un **service entier** tant pour l'APSAR-BSAR seule que pour l'affiliation combinée à l'APSAR-BSAR et à la BeSARPP, vous devez envoyer par e-mail la liste des noms de tous les membres du service, leur numéro INAMI, leur adresse e-mail et leur adresse privée (obligatoire en vertu de la législation de l'ASBL) à notre secrétariat (info@apsar-bsar.be), après quoi vous recevrez par retour une facture globale. Vous pouvez alors la payer à partir d'un compte de service ou d'une facture d'hôpital. Pour une affiliation complète au BeSARPP uniquement, vous devez contacter besarpp@medicongress.com.

L'affiliation d'un service entier à la seule **BSAR-APSAR** ou à la **seule BeSARPP** entraîne une réduction de **40 euros par membre**, accordée par l'association concernée.

L'affiliation **individuelle combinée** d'un anesthésiste actif à l'APSAR-BSAR et à la BeSARPP lui donne droit à une réduction cumulée de **20 euros** (10 euros pour l'APSAR-BSAR et 10 euros pour la BeSARPP).

L'affiliation combinée du service complet à l'APSAR-BSAR **et à la** BeSARPP donne droit à une réduction cumulée de **100 euros par membre du service**. (50 euros pour le BSAR-APSAR et 50 euros pour la BeSARPP).

L'**APSAR-BSAR est une association professionnelle** reconnue par la loi. L'APSAR-BSAR défend les intérêts professionnels généraux et individuels de ses membres et de l'ensemble des anesthésistes. En outre, elle défend aussi les intérêts financiers de l'anesthésie (remboursement des consultations, revalorisation des honoraires, etc.) et soutient ses liaisons que sont l'algologie, les soins intensifs et la médecine d'urgence.

L'association professionnelle met un point d'honneur à oeuvrer démocratiquement en soumettant toutes les décisions majeures au vote de ses membres. La participation des membres aux décisions garantit que l'on cherche activement des solutions à vos questions et problèmes. Tous les mois, nos membres reçoivent les comptes rendus des réunions de l'organe d'administration qui les informent sur les évolutions politiques et le paysage financier de l'anesthésie.

Le symposium annuel de l'APSAR-BSAR reflète tous les sujets qui préoccupent le monde de l'anesthésie pratiquée par les non-anesthésistes, la sédation, la qualité en anesthésie, Safety First, Quality of Care Act, le nombre d'anesthésistes en formation, la réforme de la nomenclature, etc.

Le plus grand chantier actuel est la réforme des honoraires par l'INAMI, que mobilise l'APSAR-BSAR et la BeSARPP pour la défense de vo intérêt. **Il va sans dire que notre représentativité et notre influence dépendent du nombre de membres et que votre soutien est absolument essentiel. C'est pourquoi nous vous demandons explicitement d'adhérer au service entier.**

Veuillez noter que l'APSAR-BSAR ne fera plus partie de la GBS à partir de 2025, suite à une décision prise à l'unanimité par l'organe d'administration et l'assemblée générale.

La **BeSARPP est une société scientifique** reconnue par la loi. Elle élabore les normes de « best practice » et les directives relatives à la sécurité du patient. Elle communique clairement sur ces matières, à travers des symposiums scientifiques, les Acta Anaesthesiologica Belgica et un site internet interactif.

La BeSARPP soutient activement les médecins spécialistes en formation en anesthésie en mettant à leur disposition les cours AVU en ligne et en organisant chaque année le Graduation Day.

La promotion de la recherche est aussi un point essentiel pour la BeSARPP. Elle soutient les jeunes chercheurs prometteurs qui peuvent demander une bourse attribuée lors du symposium annuel.

Pour réaliser ces objectifs, la BeSARPP collabore au sein d'un réseau étroit avec les associations belges suivantes : BARA, BAPA, APSAR-BSAR et BAT, ainsi que l'organisation européenne ESAIC.

Avantages de l'affiliation groupée par association :

Avantages	Affiliation groupée	BeSARPP	APSAR/BSAR
« Associate Membership » à la European Society of Anesthesiology and Intensive Care (ESAIC, auparavant ESA)	X	X	
Accès en ligne aux Acta Anaesthesiologica Belgica	X	X	
Réduction au BeSARPP Annual Meeting	X	X	
Réduction au congrès annuel de l'APSAR/BSAR	X		X
Accès gratuit au BeSARPP Graduation Day	X	X	
Réduction aux BeSARPP endorsed meetings	X	X	
Possibilité de demander la bourse BeSARPP Research Grant	X	X	
Conseils juridiques gratuits si nécessaire via l'APSAR-BSAR	X		X
Newsletter mensuelle de la BeSARPP	X	X	
Comptes rendus mensuels des réunions de l'organe d'administration de l'APSAR-BSAR	X		X
Adhésion gratuite pour les membres de la BAT			X

Cordialement,

Également au nom de

Luc De Baerdemaeker,
Voorzitter BeSARPP

Gilbert Bejjani,
Président et trésorier APSAR-BSAR

et

Luc Foubert,
Trésorier BeSARPP

Stef Carlier,
Secrétaire APSAR-BSAR

1. AFFILIATION GROUPEE APSAR-BSAR ET BeSARPP

IBAN : BE 09 7390 2124 8657
SWIFT : KREDBEBB
COMMUNICATION : NOM + NUMÉRO de l'INAMI
+ E-MAIL



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation
Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé et actif – adhésion individuelle	340
À la retraite	40
Anesthésiste agréé - affiliation d'un service entier	260

2. AFFILIATION SIMPLE APSAR-BSAR

IBAN : BE88 4373 1509 5141
SWIFT : KREDBEBB
COMMUNICATION : NOM + NUMÉRO de l'INAMI +
E-MAIL



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation
Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé et actif – adhésion individuelle	200
Médecin en formation	10
À la retraite	20
Membre de la BAT	0
Anesthésiste agréé - affiliation d'un service entier	160

3. AFFILIATION SIMPLE BeSARPP

IBAN : BE47 0015 0907 5880
SWIFT : GEBABEBB
COMMUNICATION : Membership 2025 + NOM



BeSARPP

Categorie	EUR
Anesthésiste agréé et actif – adhésion individuelle	160
Anesthésiste agréé - affiliation d'un service entier	120
À la retraite	20

Possibilité de payer par carte de crédit : veuillez prendre contact avec
besarpp@medicongress.com.

